



APPEL A CANDIDATURES
Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS
Commune de GIGNAC
Centre Communal d'Action Sociale

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles , le Conseil d'Administration du CCAS de GIGNAC doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Des membres nommés par le Maire, parmi ces personnes doivent figurer :
 - ° Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions;
 - ° Un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales;
 - ° Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
 - ° Un représentant des associations de personnes handicapées

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus
Les représentants doivent être proposés par leur association,
L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de GIGNAC :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée)

Date limite de dépôt des candidatures

Le 10/04/2026 à 18H



Marie de GIGNAC

Place Auguste Ducornot

34150 GIGNAC

Ou par mail : ccas@ville-gignac.com

Pour toute information complémentaire :

 Amandine GOBERT- Directrice CCAS

04.67.57.01.72

ccas@ville-gignac.com